



Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Pôle Vie Locale

Service Manifestations

Affaire suivie par :

Laurent PAWLAK

Tél. : 03.21.74.87.27

laurent.pawlak@mairie-heninbeaumont.fr

Objet : Mise en concurrence de l'occupation du domaine public

Madame, Monsieur,

Hénin-Beaumont le

13 SEP. 2021

Dans le cadre de ses festivités la municipalité d'Hénin-Beaumont organise un marché de Noël du 11 décembre au 23 décembre 2021. 7 chalets doubles, 34 chalets simples et 3 gloriottes seront délivrés pour y accueillir une activité commerciale.

Les 47 emplacements seront alloués de la manière suivante au tarif de 200 euros le chalet simple et la gloriotte, 250 euros le chalet double:

- 20 pour la vente de produits de bouche
- 5 pour la vente de décoration de Noël
- 2 pour la vente de jouets
- 12 pour la vente de cadeaux de Noël (écharpes, bonnets, bijoux, sacs, vêtements,...)
- 8 pour la vente de confections artisanales (bougies, savons, pyramides à bougies, crèches de Noël...)

Dans ce souci de qualité, d'hygiène, de respect des visiteurs, la municipalité d'Hénin-Beaumont a mis en place un dossier de candidature prenant en considération l'ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1^{er} juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public. Pour ce faire, le dossier d'inscription sera évalué selon les critères suivants :

- 20% sur l'expérience professionnelle,
- 20% sur la provenance des produits proposés.
- 30% sur l'intérêt de la manifestation,
- 30% sur les produits proposés

Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner les articles que vous souhaitez vendre, mais vous avez également la possibilité de faire des propositions d'articles qui seront appréciés par la commission de sélection.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. L'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. Des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. De photographies significatives représentant vos articles et illustrant votre outil de vente.

Dans un souci d'harmonisation et d'attractivité, la commission de sélection des candidatures, se réserve la possibilité de refuser les candidatures qui proposeraient une duplication d'un espace de vente comportant les mêmes produits, les activités non assurées et non réglementées. Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle ou d'un courrier de refus le cas échéant.

Il est à noter que l'organisation et l'autorisation du marché de Noël seront soumises à l'évolution de la crise sanitaire.

Dossier complet à retourner avant le vendredi 8 octobre 2021 à 17h00, délai de rigueur, à l'attention de :

**Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont
Mise en concurrence du domaine public
1 place Jean Jaurès
62110 HENIN BEAUMONT**

ou par mail à : manifestations@mairie-heninbeaumont.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Steeve BRIOIS

Maire d'Hénin-Beaumont
Conseiller Départemental du Pas de Calais

